

# Arabesques

N° 21 janvier - février - mars 2001

À tous pour 2001  
tous les vœux d'Arabesques

**Le système universitaire  
de documentation**

 [www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)

2 Documents « en ligne »

3 Le déploiement

4 Nouvelles notices

5 Les centres régionaux

19 Agenda



Fonds nordique  
Bibliothèque S<sup>e</sup>-Geneviève

## 7 La Nordique

N. Jullian & H. Vincenot, Paris

## 9 Réseau documentaire sur le web

F. Bermann, Caen

## 10 À la BDIC

Du début du xx<sup>e</sup> siècle au début du XXI<sup>e</sup>

M. Suzzoni, Paris

## 14 Situation à Saint-Étienne

M-C. Achard, S-Étienne

## 15 Mètres carrés en Franche-Comté

S. Desseigne, Besançon

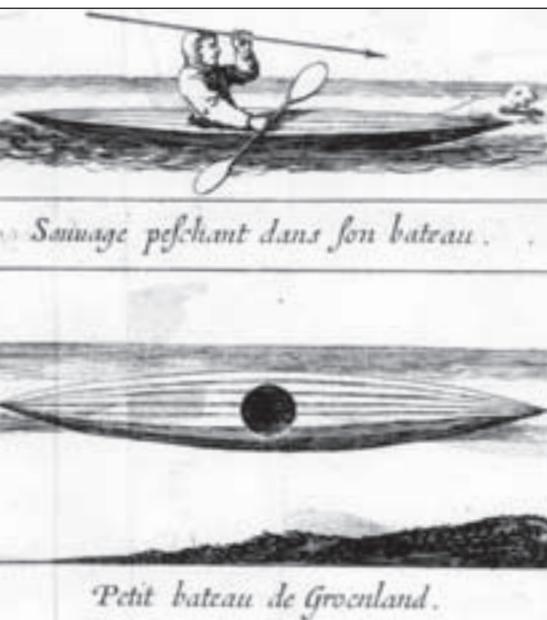
## 16 À l'INRP

De la fiche cartonnée au catalogage partagé

C. Sibille, Paris

abes ●

agence bibliographique de l'enseignement supérieur



## Éditorial

Une nouvelle année commence, qu'une nouvelle fois nous souhaitons excellente à tous nos lecteurs. L'année 2001 est riche en commencements : un nouveau siècle, un nouveau millénaire et... le système universitaire de documentation. Sans perdre tout sens des proportions, nous avons le plaisir d'annoncer que le SUDOC est désormais en phase opérationnelle. L'année dernière a été riche en avancées : ouverture de la consultation publique du catalogue en avril, expérimentation de la partie professionnelle par sept bibliothèques pilotes depuis fin mai, prédéploiement des centres régionaux du CCNPS à l'automne. Les chargements de données, les développements des logiciels, les mises au point toujours nécessaires ont permis de conclure la phase de conception et de réalisation du projet.

À partir de janvier 2001, c'est l'installation dans les bibliothèques qui commence. *Arabesques* consacre une large part de ses colonnes à cette opération d'envergure. Au-delà du cercle des professionnels de la documentation, dont les missions, après l'inévitable prise en main, seront facilitées par ce nouvel outil, c'est la communauté des utilisateurs de la documentation qui bénéficiera de services très enrichis pour l'accès aux ressources.

C'est le résultat d'un travail collectif : les équipes qui ont réalisé le système, les bibliothèques qui le feront vivre. Que chacun en soit remercié. Avec tous nos vœux pour une fructueuse appropriation du système universitaire de documentation.

Suzanne Santiago  
Directrice de l'ABES

# Le système universitaire

## Documents « en ligne »

Même si l'on trouve pour l'instant peu de documents « en ligne » dans le système universitaire de documentation, il est tout à fait possible de les cataloguer, en respectant les recommandations du format UNIMARC en la matière, et en suivant les normes, notamment la récente norme de catalogage des ressources électroniques (FD Z 44-082) : thèses, sites *web*, bases de données, voire fichiers téléchargeables, peuvent être signalés, et on peut même y accéder via la zone spécifique du format UNIMARC (856) et son équivalent dans l'affichage grand public de WebOPC (« URL » pour « Uniform Resource Locator »).

- Ainsi, tous les documents accessibles sans restriction d'accès peuvent être consultés via le système universitaire de documentation, tout en bénéficiant de l'esprit coopératif propre à la gestion du catalogue et des avantages liés au catalogage partagé : gestion des autorités, possibilité d'accéder pour un auteur ou un sujet donné à tous les types de documents concernés, partage du signalement et centralisation des « localisations ».
- Pour l'instant, seuls les documents consultables par tous peuvent être décrits, mais l'ABES développe un serveur spécifique destiné à permettre une gestion décentralisée du contrôle d'accès à des documents protégés via le système universitaire de documentation.
- Le mode de fonctionnement est proche de celui qui permet l'accès au service de prêt entre bibliothèques via WebOPC : les bibliothèques seront libres de déclarer au niveau du système universitaire de documentation les usagers autorisés à accéder aux documents et seront entièrement autonomes pour une gestion en temps réel de ces accès. De même, le choix des documents concernés sera entièrement à leur discrétion, l'ABES n'ayant en la matière aucune mission spécifique de gestion de documents électroniques.
- Par souci de sécurité, le système ne ménage aucun lien direct entre les usagers du catalogue et les serveurs de documents protégés, hébergés ou non par les établissements : tous les accès à des documents protégés depuis le système universitaire de documentation sont filtrés par l'outil développé par l'ABES, ce dernier étant vu par le serveur de documents comme un utilisateur s'identifiant.
- Pour l'heure, on trouve un bon exemple de ce type de gestion pour accéder au « Guide méthodologique », décrit en tant que site Web spécifique dans le système universitaire de documentation, et qui n'est accessible qu'aux bibliothèques déployées.
- L'ABES est à la recherche de partenaires (éditeurs, établissements, consortiums...) pour envisager avec eux les modalités concrètes de développement de cet outil, alternative intéressante aux catalogues locaux, voire aux catalogues spécifiques réservés aux documents électroniques qui se développent actuellement.

Pour toute information, contacter  
[frederique.blondelle@abes.fr](mailto:frederique.blondelle@abes.fr), [yves.desrichard@abes.fr](mailto:yves.desrichard@abes.fr)

## Le déploiement

**A**près 2000, l'expérimentation pilote et le déploiement des CR du CCNPS (voir ci-après *Les centres régionaux*), l'année 2001 va voir l'intégration progressive dans le système universitaire de documentation, de tous les établissements dont la liste se trouve sur le site web de l'ABES<sup>1</sup>.

Ce sont 120 organismes universitaires (SCD et SICD), 6 bibliothèques de grands établissements et 11 autres bibliothèques participant déjà à un réseau de catalogage partagé. Leur déploiement se déroulera sur quatorze mois, la durée de cette tranche du projet étant au total de seize mois.

### La trajectoire du déploiement

Le déploiement successif de toutes ces bibliothèques va se faire par réseau. Les premiers établissements déployés seront ceux de BN-Opale (au nombre de 13), suivis de ceux du réseau Sibil-France (19 établissements), puis de ceux d'Auroc (44 bibliothèques utilisant OCLC), et enfin des établissements n'ayant jusque-là pas appartenu à un réseau de catalogage (23 bibliothèques).<sup>2</sup>

En sous-ensembles de ce découpage par réseau, on trouve plusieurs groupes (deux pour chaque réseau, à l'exception des établissements Auroc, plus nombreux, qui seront répartis en quatre groupes). La répartition des bibliothèques dans chaque groupe n'est pas encore faite pour tous les réseaux ; pour le moment, le travail de répartition n'est effectué que pour le réseau BN-Opale et est en passe de l'être pour le réseau Sibil. Les autres suivront rapidement. La constitution de ces groupes est faite par l'ABES sur différents critères (essentiellement répartition des formations dans les différentes salles, nombre de personnes à former, contraintes locales connues de l'ABES...) et finalisée après accord des établissements.

### La procédure de déploiement

La période qu'on appelle « déploiement » regroupe différentes opérations et va se dérouler sur plusieurs mois (entre le lancement et le démarrage, la durée sera de

5 mois pour les réseaux BN-Opale et Sibil, ainsi que pour les établissements ne participant à aucun réseau de catalogage, et de 7 mois pour les établissements Auroc). Une procédure commune de déploiement sera utilisée, à un détail près, pour chaque réseau. Elle sera la suivante :

- 1/ une phase de lancement par réseau
- 2/ une phase de préparation par groupe
- 3/ une phase de déploiement par groupe
- 4/ une phase de démarrage par réseau pour BN-Opale et SIBIL, par groupe pour OCLC et les bibliothèques hors source.

### Avant le déploiement

Avant de voir plus en détail ce qui se passera au cours de chaque phase, nous pouvons revenir sur le travail réalisé en amont du déploiement tant par l'ABES que par les établissements.

L'ABES et la maîtrise d'œuvre (Pica-Bull) ont procédé ensemble à l'élaboration du dossier préparatoire au déploiement, dossier récapitulatif avec précision le processus du déploiement et le travail attendu de chacun. Parallèlement, le service *Réseau & déploiement* a dépouillé les enquêtes envoyées au printemps 2000 aux bibliothèques ; ces enquêtes, portant sur de nombreux points tel le nombre de personnes participant aux opérations de catalogage et de PEB (prêt entre bibliothèques), le système informatique de la bibliothèque ou le nombre de postes, ont servi à établir les propositions de l'ABES pour la définition des groupes pour le déploiement.

Les bibliothèques, de leur côté, ont été incitées à veiller à l'acquisition par les futurs utilisateurs des prérequis demandés pour la formation (catalogage en UNIMARC, connaissance de RAMEAU, pratique de Windows...), et à entamer avec leurs fournisseurs de système informatisé de gestion de bibliothèque – SIGB – le travail sur les développements spécifiques envisagés ainsi que les devis qui en découleront.

Enfin, l'ABES a demandé aux bibliothèques (pour le moment, à celles du réseau BN-Opale) de nommer officiellement un « coordinateur du système universitaire de documentation » qui sera son interlocuteur pendant, et bien sûr après, le déploiement.

### Le détail des opérations

La première phase du déploiement, dite phase de lancement, permet de définir avec précision les dates des différentes opérations qui suivront. Elle est également l'occasion de réunir les établissements du réseau concerné, pour leur présenter l'opération de déploiement dans son ensemble ; elle s'adresse aux directeurs, aux coordinateurs, aux représentants nationaux du réseau et aux fournisseurs de SIGB, ainsi qu'aux représentants du CRI.

### Lors des deux phases suivantes, préparation et déploiement,

le travail tourne autour de quatre grands thèmes : la définition précise du déploiement à l'intérieur des établissements, la formation, l'installation des logiciels et les échanges entre le système central et les systèmes locaux.

La formation initiale des utilisateurs professionnels du système universitaire de documentation (catalogueurs – indexeurs, responsables de PEB) sera assurée par une équipe de formateurs relais recrutée et formée par l'ABES. D'une durée d'une semaine, elle aura lieu soit à Paris, soit à Montpellier et permettra de former directement entre un tiers et la moitié des personnes devant travailler dans le système universitaire de documentation, à charge pour eux de retransmettre les connaissances acquises auprès de leurs collègues. Après inscription des participants pendant la phase de préparation, les sessions de formation initiale auront lieu pendant la phase de déploiement. Les « coordinateurs du système universitaire de documentation » bénéficieront bien sûr de cette formation initiale et seront, en plus, formés à leurs missions particulières au cours d'une session de trois jours et demi à Montpellier. Cette formation qui aura lieu une fois par mois sera assurée par l'ABES au cours de la phase de déploiement.

Enfin, une opération dite de « sensibilisation » sera entreprise auprès de chaque bibliothèque. Des équipes de professionnels de l'ABES se rendront sur chaque site pour une demi-journée d'intervention devant tous les personnels, et présenteront le système universitaire de documentation et le déploiement, et ce, dès la phase de préparation. .../...

En ce qui concerne l'installation des logiciels, Bull installera le logiciel client professionnel WinIBW, qui permet les opérations de recherche, de catalogage et de fourniture de documents dans le système universitaire de documentation, et le logiciel de prise de main à distance PC Anywhere 9.0 ; ces installations seront complétées par celle d'Internet Explorer 5 si nécessaire. Un inventaire des postes devra être fait au préalable dans les établissements afin de préciser l'emplacement exact des postes à équiper ainsi que leurs différentes caractéristiques. Si certains postes se révèlent ne pas être conformes aux configurations requises pour le système universitaire de documentation, les mises à niveau nécessaires devront être effectuées. Les logiciels seront ensuite déployés par Bull au cours de la phase de déploiement, avec tous les tests de mise en marche nécessaires.

L'alimentation des systèmes locaux est d'ores et déjà préparée par l'ABES et les différents fournisseurs de SIGB équipant des bibliothèques universitaires par des réunions au ministère, auxquelles participe la sous-direction des bibliothèques et de la documentation. Ces réunions permettent aux fournisseurs, après étude des conditions techniques nécessaires aux échanges entre le système central et les systèmes locaux, d'établir des devis génériques pour le travail qu'ils auront à effectuer et qui sera identique pour tous les sites équipés du même système. De plus, chaque établissement aura étudié avec son fournisseur les spécifications nécessitant des développements sur son système local, qui donneront lieu à des devis spécifiques, établis eux aussi avant tout test et avant la mise en œuvre. Cette opération étant assez lourde et complexe, les phases de préparation et de déploiement seront consacrées aux tests, au choix des options que peuvent prendre les bibliothèques pour ces échanges et au paramétrage des transferts.

**La phase de démarrage, qui conclura la période de déploiement,** sera celle qui différera légèrement selon les réseaux. Pour BN-Opale et Sibil, elle sera commune aux deux groupes. Pour les autres établissements, il y aura une phase de démarrage pour chaque groupe. Elle verra le démar-

rage du travail « en réel » dans le système universitaire de documentation pour toutes les bibliothèques du réseau (ou du groupe selon les cas). C'est à ce moment là que les utilisateurs professionnels commenceront à cataloguer leurs ouvrages et effectuer leurs demandes de fourniture de documents dans le système universitaire de documentation. C'est à ce moment là aussi qu'auront lieu les premiers transferts permettant les échanges entre le système universitaire de documentation et les SIGB. À l'issue de ce travail commun de plusieurs mois, les bibliothèques rejoindront le nouveau réseau. Le système universitaire de documentation va ainsi s'enrichir d'une centaine d'établissements participants au cours de l'année 2001.

Magali Bergia

 bergia@abes.fr

Françoise Berthomier

 berthomier@abes.fr

Catherine Étienne

 etienne@abes.fr

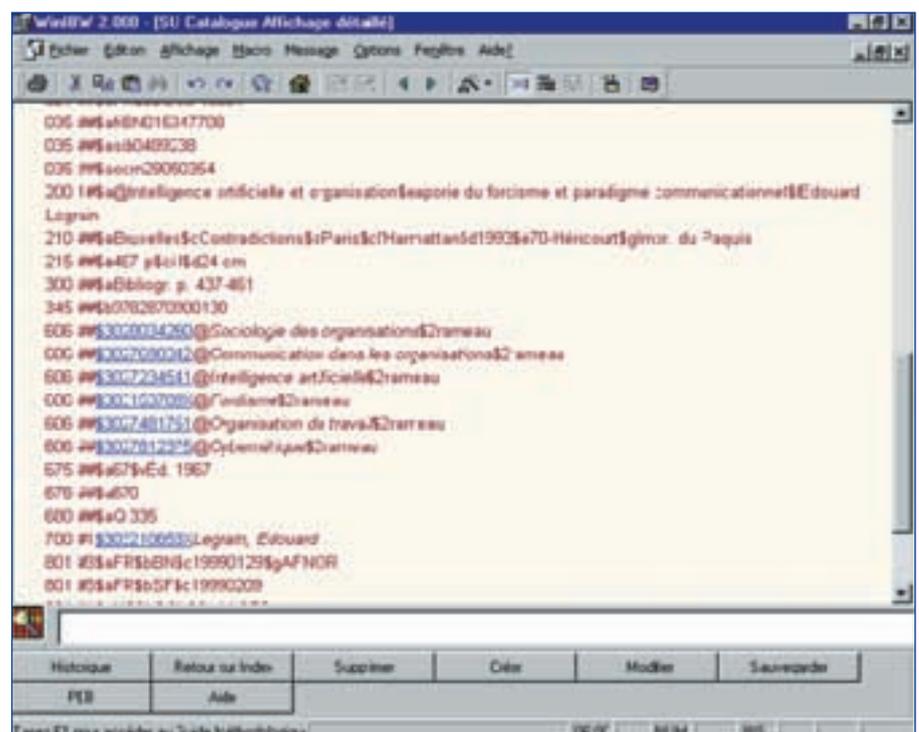
1.  <http://www.abes.fr/Superimetre.htm>.
2.  *Arabesques* n° 20 oct. nov. déc. 2000

## Nouvelles notices

### À Lyon 2, les catalogueurs sont passés de BN-Opale au système universitaire de documentation

Il y a maintenant plus de six mois que nous utilisons le système universitaire de documentation pour créer et « exemplariser » nos notices, dans le cadre d'un catalogage partagé avec les autres sites pilotes et, prochainement, avec les futures bibliothèques déployées. Après les premiers jours d'adaptation au logiciel WinIBW et la découverte de cette base riche de quatre millions de notices, le système universitaire de documentation est devenu le cadre normal de notre travail.

Avant l'expérimentation, divers moyens ont été mis en œuvre pour préparer ce changement : réunions des coordinateurs des sites pilotes, constitution en interne d'un groupe de travail, remises à niveau ou formations initiales aux prérequis, diffusion des documents de l'ABES...



Cette notice, en affichage UNIMARC, est le résultat de la fusion de notices provenant de 3 sources différentes – BN-Opale, Sibil, OCLC.

L'expérience acquise au sein du réseau BN-Opale a également constitué une bonne base pour aborder le système universitaire de documentation : nous retrouvons, par exemple, la procédure d'établissement de liens aux notices d'autorité, la construction des vedettes Rameau ou la gestion de statuts de notices.

Parmi les changements apportés par le système universitaire de documentation dans notre pratique quotidienne du catalogage, les plus marquants sont au nombre de quatre.

**1 Un changement d'environnement** L'utilisation par le logiciel des fonctionnalités de Windows permet une grande variété d'affichages ; elle doit encore être améliorée, en particulier en ce qui concerne la navigation à l'intérieur de la base, un peu déroutante. En revanche l'accès en ligne au Guide méthodologique à l'aide d'un « navigateur », est un outil accueilli très favorablement. La possibilité de cataloguer en réseau sur un nombre de postes plus important que précédemment autorisera davantage de souplesse dans l'organisation du travail, donc une participation plus active des bibliothèques intégrées à ce catalogue partagé.

**2 L'hétérogénéité des notices issues de la reprise des sources.** Comme elles résultent de la fusion de notices de sources différentes, elles ont été enrichies par des informations d'origines diverses. Excepté pour les autorités, nous ne retrouvons pas les notices BN dans leur état initial. Le statut mis par défaut au moment de la constitution de la base ne permet donc pas de juger immédiatement de la complétude des notices reprises des sources. Nous rencontrons une grande variété de situations : notice bibliographique avec ou sans liens aux autorités, présence ou absence des notices d'autorité, etc. Cela oblige le catalogueur, dans un certain nombre de cas, à compléter la notice avant de se localiser ; de même devra-

t-il procéder à des modifications sur toutes les notices dérivées d'une base externe, telle que la base du catalogue RLG – *Research Libraries Group*.

**3 L'absence de fichier de travail.** Seul le statut saisi lors de la création permet d'indiquer le caractère inachevé d'une notice. À la bibliothèque universitaire, les catalogueurs insèrent dans l'ouvrage une fiche de circulation permettant de savoir à tout moment à quelle étape en est le catalogue. L'absence de fichier de travail est en partie compensée par la possibilité offerte aux personnes en formation d'utiliser une base d'entraînement et par l'existence d'une grille de saisie dite « novice ».

**4 Le niveau d'attribution des droits pour les catalogueurs.** C'est le coordinateur local, au niveau de l'établissement, qui crée les logins des utilisateurs dans le cadre de catégories définies au niveau national par l'ABES telles que « l'exemplarisation », le catalogue ou le catalogue avec autorisation de verrouiller les notices. Cette attribution nécessite, au démarrage, d'avoir fait le point sur les formations acquises et sur la répartition du travail. Elle est heureusement évolutive, ce qui devrait permettre, au fur et à mesure de l'expérience acquise et du bilan qui en est tiré, de modifier si nécessaire l'organisation du catalogue.

J. Chaynes

✉ [chaynes@univ-lyon2.fr](mailto:chaynes@univ-lyon2.fr)

G. Meunier

✉ [meunier@univ-lyon2.fr](mailto:meunier@univ-lyon2.fr)

Jacqueline Chaynes est coordinatrice – pour le système universitaire de documentation – entre l'ABES et Lyon 2, un des sept sites pilotes.

Geneviève Meunier ☎ 04 78 77 31 72

Bruno Gelas, président de l'Université Lyon 2

M-Jeanne Tinland, directrice du service commun de la documentation

SCD ☎ 04 78 77 24 87 📠 69 21

📍 5 avenue Pierre-Mendès-France 69676 BRON CEDEX 11

## Les centres régionaux

Les responsables de CR du CCNPS\*, en « inactivité forcée » depuis le 14 juillet 2000, date de l'arrêt de la production dans l'application CCNPS, ont été conviés à une session de formation destinée à leur permettre de pouvoir reprendre leurs activités, dans le système universitaire de documentation. Cette formation s'est déroulée en trois sessions de quatre jours (17-20 octobre, 7-10 novembre et 14 - 17 novembre 2000) à Montpellier, au CINES, le Centre informatique national de l'enseignement supérieur, qui est le serveur informatique de l'ABES.

Le programme de cette formation était forcément assez lourd, car il fallait à la fois repréciser tout le nouveau contexte de travail induit par l'intégration du CCNPS dans le système universitaire de documentation, découvrir et prendre en main une nouvelle interface de travail (WinIBW), mais également découvrir un « nouveau » format de catalogue bibliographique et surtout trois autres formats de catalogue : données d'exemplaires, notices d'autorités et notices de centre de ressources (bibliothèque).

Le circuit de production des notices de publications en série n'était pas la partie la plus nouvelle de la formation, dans la mesure où il reprend pour l'essentiel ce qui existait dans le CCNPS : **toute publication en série pour laquelle il n'existe aucune notice dans le registre de l'ISSN doit faire l'objet d'une demande de numérotation** ; cette demande, établie par la bibliothèque qui possède la publication, transite par le centre régional (chargé du contrôle bibliographique), puis par l'ABES (chargée de la centralisation des demandes), pour être acheminée au centre de l'ISSN compétent.

Pour les responsables de centres régionaux, il y a cependant quelques nouveautés.

● **Le nouveau format UNIMARC** (du système universitaire de documentation) doit être utilisé complètement, y compris pour les zones non contrôlées par l'ISSN. .../...

● **Les bibliothèques déployées cataloguent** elles-mêmes leurs périodiques et leurs exemplaires (ce qui représentera à terme un allègement de la tâche des CR).

● **Le catalogage bibliographique change** dans la mesure où tous les points d'accès susceptibles d'être contrôlés par autorité doivent l'être dans le système universitaire de documentation, ce qui suppose, soit l'établissement d'un lien avec une autorité existante (essentiellement collectivité-auteur et Rameau), soit la création préalable d'une notice d'autorité.

● **Les notices provenant de plusieurs sources**, un des objectifs de la reprise des données a été de dédoubler. Ceci concerne également les publications en série, pour lesquelles 15 000 notices ont été identifiées comme candidats doublons, et qu'il convient donc de traiter (en demandant la fusion ou non).

A l'occasion de cette formation, les responsables de centres régionaux ont également pu découvrir la vraie nouveauté du système universitaire de documentation, **le format des données d'exemplaires**, dans toute sa rigueur, puisqu'il s'agit désormais d'un format structuré. Ils ont également pu prendre la mesure du travail qui reste à accomplir sur les données reprises du CCNPS pour que tant l'affichage que l'utilisation de ces données d'exemplaires par le prêt entre bibliothèques deviennent optimaux : à savoir **la vérification et la correction de TOUS les exemplaires repris**. C'est un énorme travail, et c'est le prix à payer pour passer d'un format CCNPS « texte libre » difficilement exploitable à un format structuré, qui par définition peut être échangé entre système central et systèmes locaux, et exploité (automatiquement) dans le cadre des opérations de prêt entre bibliothèques.

De plus, les « entrées secondaires » du CCNPS étant supprimées, le responsable de centre régional est désormais le seul à pouvoir mettre à jour des données d'exemplaires pour les bibliothèques non-déployées (ce qui au moins pendant la période du déploiement représente une énorme charge de travail supplémentaire pour le CR).

À la suite de cette formation, et après une période d'entraînement sur une base test destinée à permettre l'assimilation des outils et des nouveaux formats, les responsables de centres régionaux ont donc pu reprendre leurs activités « habituelles » dans le système universitaire de documentation. Par « habituelles » on entendra ici une énorme masse de travail de production (au moins jusqu'à ce que les bibliothèques dépendant du centre soient toutes déployées), ainsi qu'une énorme masse de travail rétroactif sur les exemplaires.

Par ailleurs, l'ABES reprend les chargements de notices en provenance de l'ISSN, à la fois pour constituer un réservoir de notices et pour mettre à jour les notices présentes dans le système universitaire de documentation ; plus exactement pour mettre à jour les zones « sous autorité ISSN ».

Christian Chabillon  
✉ [chabillon@abes.fr](mailto:chabillon@abes.fr)

\* **Le réseau** du catalogue collectif national des **publications en série**, maintenant intégré dans le système universitaire de documentation, est organisé en 34 centres, répartis en province par région – hormis celui de l'INIST – et en Ile-de-France par discipline – sauf celui de la BNF. Cf. page 5 dans le n° 18 d'*Arabesques*.

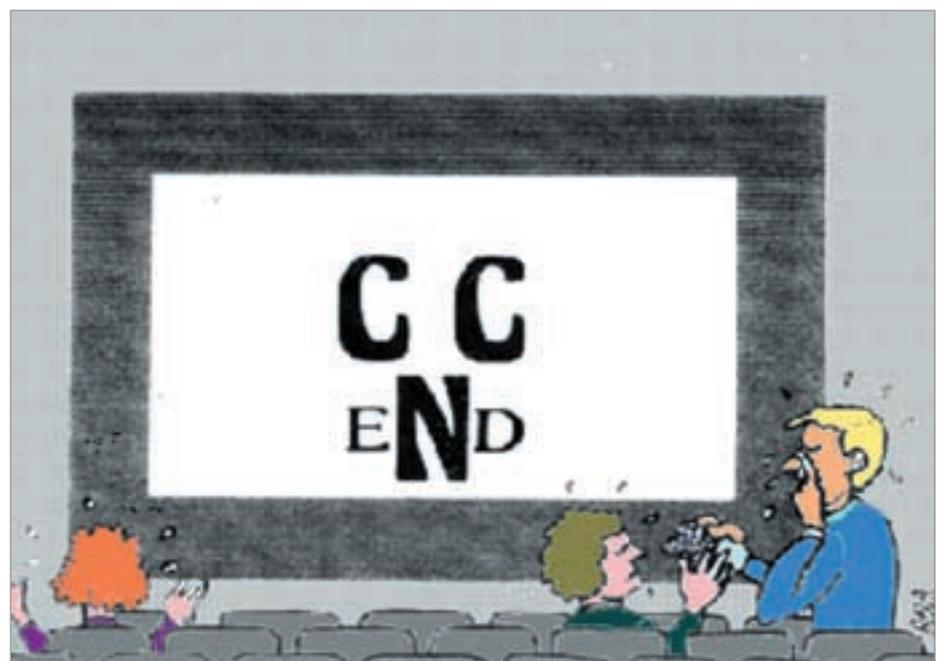
Outre *Lyon 2 et Rennes 2*, qui l'ont quitté pour le système universitaire de documentation, cinq bibliothèques ou services communs de documentation d'Ile-de-France – **les SCD de Paris 1 & Paris 7, l'INRP, la BDIC, la bibliothèque Sainte-Geneviève** – et sept organismes universitaires de province – **à Besançon, Caen, Dijon, Lyon, Orléans, Saint-Étienne, Toulouse** – constituent le réseau BN-Opale\*.

Ci-après, qu'ils soient nés en 1914 ou en 1624, à Paris ou en province, certains se racontent, à la veille d'intégrer le nouveau réseau.

\* BN-Opale

Base bibliographique

de la Bibliothèque nationale de France



La dernière séance...

Dessin de M. Claude Razanajao – SICD de Montpellier

# La Nordique

## Le fonds fenno-scandinave de S<sup>te</sup>-Geneviève



On situe actuellement l'origine de la *Bibliothèque Sainte-Geneviève* en 1624, date à laquelle le cardinal de **La Rochefoucauld, nommé abbé de Sainte-Geneviève pour réformer l'abbaye, fit don de 600 volumes** de sa bibliothèque aux chanoines. Ce n'est pas le lieu ici de rappeler, même brièvement, l'histoire des collections dont on connaît la richesse exceptionnelle déjà mises à la disposition du public savant au XVIII<sup>e</sup> siècle. On sait aussi qu'en 1790 l'abbaye est supprimée, ses biens confisqués. Quelques chanoines dont le Père Pingré, chargé de la bibliothèque depuis 1753, assurent la continuité et évitent les dispersions. Aujourd'hui, la bibliothèque Sainte-Geneviève, rattachée à *Paris 3*, doit son originalité à son statut à la fois public et interuniversitaire\* mais aussi à son caractère encyclopédique, qui confèrent à ses fonds, riches de l'héritage du passé, une pluridisciplinarité précieuse à une époque d'étroite spécialisation.

### Bibliothèque Sainte-Geneviève

Budget : plus de 17 MF en 2000

Lecteurs : 53 000

Collections : environ 1 500 000 volumes et 12 000 titres de périodiques

Base bibliographique : plus de 610 000 notices (source bibliographique : BN-Opale depuis 1989)

Système informatisé de gestion de bibliothèque (SIGB Geac-advance) achevé, y compris la communication, et enrichi d'une gestion informatisée des entrées et des places.

Sainte-Geneviève est constituée de trois grands départements :

1. la Réserve
2. le Fonds général – imprimés des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles
3. le Fonds nordique.

Des trois ensembles, *la Réserve, le Fonds général, le Fonds nordique*, le dernier est probablement le moins connu. Le département fenno-scandinave ou *Bibliothèque nordique* conserve en effet les plus importantes collections relatives à la Scandinavie (Suède, Norvège, Danemark), à la Finlande, à l'Islande et à l'Estonie. Elle constitue en ces domaines un centre de ressources incomparable, une référence internationalement reconnue.

Les liens étroits qui unissent la bibliothèque Sainte-Geneviève aux pays nordiques ne datent pas d'hier et ce n'est pas tout à fait par hasard que la *Bibliothèque nordique* se trouve située sur la montagne Sainte-Geneviève. En effet, bien des « **escoliers** » **scandinaves et finlandais** sont venus étudier à Paris au Moyen Âge et, dès le XII<sup>e</sup> siècle, des rapports étroits se sont noués entre le Danemark et l'Abbaye Sainte-Geneviève. C'est là qu'Absalon, le célèbre archevêque de Lund, le fondateur de Copenhague, passa ses années d'étudiant. C'est là qu'il se noua d'amitié avec le chanoine Guillaume qu'il fit venir pour organiser, selon la règle de Saint-Augustin, le monastère du Paraquet dans l'île d'Eskil. Un neveu d'Absalon, Pierre Suneson, venu faire ses études à Paris, fut un temps chanoine de Sainte-Geneviève avant de devenir évêque d'Eskil. C'est à Sainte-Geneviève que les Danois achetèrent contre une redevance annuelle une maison pour accueillir leurs étudiants. Enfin un chanoine génovéfain, Geoffroy, fut chargé d'aller solliciter la générosité scandinave pour reconstruire la chapelle de l'Abbaye ruinée par les invasions normandes et ceci avec un succès qui dépassa ses espérances. Rien n'est resté des fonds scandinaves que ces relations anciennes avaient sans doute apportés à l'Abbaye, puisque les ouvrages les plus anciens des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, en latin ou en français, nous viennent du don fait, en 1710, par **Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, frère de Louvois**. Dans cette superbe bibliothèque, 500 volumes environ concernaient les pays scandinaves. Ce fonds, régulièrement alimenté par les chanoines génovéfains, échappa comme le reste de la bibliothèque aux dispersions de la Révolution et les acquisitions se sont poursuivies après 1790. En 1868, grâce au legs exceptionnellement riche d'**Alexandre Dezos de La Roquette, ancien consul de France au Danemark et en Norvège** de 1831 à 1836, de plus de 1 500 ouvrages, se constitua la « Collection scandinave ». Sa mise en valeur continuera à susciter de nombreux dons. Mais il fallait nourrir cette collection née il y a deux siècles : aussi plus de 600 ans après le chanoine Geoffroy il fut décidé de solliciter la générosité scandinave. **Henri Lavoix, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève**, fut chargé par le Ministre de l'Instruction publique, en 1885, d'une mission en Suède, Norvège et Danemark, pour resserrer les liens anciens et augmenter les collections. Il fut très bien reçu et revint avec 800 volumes environ suivis, peu après, de dons généreux de la Finlande.

Les États scandinaves ont toujours marqué leur attachement à la *Bibliothèque nordique*, même et surtout dans les moments difficiles. Après la guerre, alors qu'ils avaient été sollicités par les États-Unis et la Grande-Bretagne pour créer des bibliothèques scandinaves à Washington et à Londres, ils préférèrent maintenir la collaboration avec Sainte-Geneviève, collaboration qui ne s'est jamais démentie. La collection fenno-scandinave comprend plus de 160 000 ouvrages et 1 200 publications en séries. Elle constitue un patrimoine culturel unique sur le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et, depuis 1986, sur l'Estonie. Grâce à leurs dons et subventions réguliers, **la Nordique est devenue un des deux pôles d'excellence de la bibliothèque Sainte-Geneviève, l'autre étant, bien entendu, le département de la Réserve**. Elle doit aussi cette excellence au fait que, depuis plus d'un siècle, les pays du Nord envoient tour à tour un « bibliothécaire délégué », dont le premier en 1896 fut Erik Lie, fils du grand écrivain norvégien Jonas Lie, qui contribua, ainsi que Fritjof Palmer après lui, à la publication du catalogue du fonds de la *Nordique*. Ces bibliothécaires forment un solide réseau d'amitiés autour de la bibliothèque Sainte-Geneviève. En retour elle diffuse leur culture et sert de support aux études scandinaves en France depuis la création d'une chaire de langues et littératures scandinaves à la Sorbonne en 1912. Quelques dates importantes jalonnent l'histoire de la *Nordique* et retracent les événements qui ont fait d'elle un centre incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à la « res nordica » . .../...

**1710 - Don Le Tellier, archevêque de Reims : les 500 volumes** concernant les pays du Nord forment le cœur historique du fonds fenno-scandinave de la bibliothèque Sainte-Genève.

1868 - Don Alexandre Dezos de La Roquette (1 500 ouvrages sur le Danemark et la Norvège).

1873 - *Catalogue de la Collection scandinave* par Mongin et Xavier Marmier, tous deux bibliothécaires à Sainte-Genève.

1885 - Mission de Henri Lavoix, administrateur de la bibliothèque Sainte-Genève, en Scandinavie afin d'obtenir des dons : 800 volumes entrent ainsi dans la collection.

**1903 - Le fonds possède près de 40 000 volumes**, d'où l'attribution d'une petite salle de lecture au 8 place du Panthéon.

1908 - Publication du *Catalogue de la Section scandinave* par Eugène Capet en collaboration avec le Norvégien Erik Lie, puis avec le Suédois Frithiof Palmer. Ils seront les premiers Scandinaves à exploiter cette collection.

**1912 - Création d'une chaire de langues et littératures scandinaves à la Sorbonne** qui donne une impulsion accrue au fonds scandinave.

1920 - Création du *Comité de patronage de la Section scandinave* de la bibliothèque Sainte-Genève par arrêté du 5 novembre 1920 avec le Danemark, la Norvège et la Suède.

1921 - Nouvel arrêté du 9 août 1921 incluant la Finlande qui avait déjà fait de nombreux dons. La *Section scandinave* prend alors le nom de *Section finno-scandinave de la Bibliothèque Sainte-Genève*.

1925 - Le Comité de patronage règle définitivement la situation du bibliothécaire délégué qui sera nommé pour une durée de 3 ans (puis 2 ans) à la section fenno-scandinave et rétribué par son pays d'origine.

1946 - Les membres du Comité de patronage obtiennent qu'une subvention régulière soit attribuée par les pays nordiques à la section scandinave.

**1950 - Le fonds scandinave, par décision du Comité de patronage, devient la Bibliothèque nordique** - Fonds finno-scandinave (ou fenno-scandinave) de la bibliothèque Sainte-Genève.

1961 - Elle est transférée dans une extension de Sainte-Genève (réalisée sur le Collège Sainte-Barbe) au 6 rue Valette.

Aujourd'hui, elle continue à recevoir en **dons** la plus grande partie de ses ouvrages et de ses périodiques (évalués à **1MF par an**) et **achète (près de 300 KF par an)** toutes les publications françaises, l'essentiel des contributions

étrangères les concernant (traductions, ouvrages d'art, d'histoire, de littérature, etc.). Autant que faire se peut, elle acquiert aussi des ouvrages rares ou précieux sur l'histoire des pays nordiques ainsi que des récits de voyage, dans la



*Carte de la Scandinavie*  
*Historia de gentibus septentrionalibus, earumque diversis statibus .... Autore Olao Magno*  
*Gotho Archiepiscopo Upsalensi ..... - Romae [ apud Ioannem Mariam De Viottis ], 1555. 2°.*  
*FOL SC 1759*

# Réseau documentaire sur le web

## En 2001 à Caen\*

tradition des génovéfains sans lesquels la *Nordique* n'existerait sans doute pas. L'accessibilité du fonds fenno-scandinave est maintenant chose faite : depuis janvier 1999 l'ensemble de son catalogue est informatisé et s'est accompagné de l'ouverture d'un site **internet\*\***, qui en permet la consultation sur le web et offre une large information sur les pays nordiques, en particulier l'accès aux bases bibliographiques nationales. Modèle d'une coopération réussie, la *Nordique* est et doit rester une fenêtre ouverte sur les pays de ses généreux donateurs en maintenant les liens qui existent depuis toujours entre Sainte-Geneviève et le Nord.

N. Jullian & H. Vincenot

Hedvig Vincenot a été responsable du département de la *Bibliothèque nordique*, de 1984 à 2000.

Nathalie Jullian, directrice  
de la bibliothèque Sainte-Geneviève  
✉ jullian@univ-paris1.fr  
☎ 01 44 41 97 61 📠 97 96  
📍 Place du Panthéon 75005 PARIS

\* La bibliothèque Sainte-Geneviève est, en Ile-de-France, un des neuf services interétablissements de coopération documentaire de l'enseignement supérieur ; rattachée à Paris 3, elle concerne aussi Paris 1, Paris 2, Paris 4 et Paris 7.

« Organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles [...] Service interétablissements de coopération documentaire : [...]

la Sorbonne [...] Sainte-Geneviève [...] Cujas [...] médecine [...] pharmacie [...] art et archéologie [...] documentation internationale contemporaine [...] langues orientales [...] Jussieu. »

JO du 27 mars 1991

\*\* <http://panoramix.univ-paris1.fr/bsg>

Le service commun de la documentation de l'Université de Caen a été mis en place dès 1989.

Jusqu'à cette date, la bibliothèque universitaire que l'architecte Henri Bernard avait voulu « donjon du campus »<sup>1</sup> était réservée aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle. Les jeunes étudiants étaient censés utiliser des salles de travail que, à la demande de la présidence, les unités de formation et de recherche, les UFR, avaient mises en place.

Le challenge, pour la nouvelle direction du SCD, était donc de faire fonctionner ensemble des cellules documentaires éparpillées dans toute l'université au moment où des sites délocalisés apparaissaient dans toute l'académie : Cherbourg, Alençon, Lisieux, Saint-Lô, Vire...

C'est grâce à la collaboration du centre de ressources informatiques de l'université de Caen, le CRIUC, et du SCD que le réseau est mis en place. Le choix du logiciel *Multilis* était prédéterminé par la présence d'un serveur VAX au CRIUC et par sa structure en banques distinctes reflétant l'exacte réalité du terrain.

Petit à petit, un besoin de professionnalisation se fait sentir dans les UFR et, la première, l'UFR des sciences de l'Homme choisit de transformer un poste d'enseignant en professeur certifié en documentation. L'expérience est si concluante que les UFR de langues vivantes étrangères, de sciences et techniques physiques et sportives – STAPS –, la Maison de la recherche en sciences humaines et l'institut universitaire de technologie de communication prennent la même option. L'administrateur du système est un conservateur du SCD et le conservateur chef de la section thématique correspondante travaille en liaison étroite avec les bibliothèques d'UFR : les commissions d'acquisition actives en sciences et médecine se développent en droit, lettres et sciences humaines.

L'évolution du système informatisé de gestion de bibliothèque, le SIGB *Multilis*, vers un système d'information permettra bientôt un accès facile au catalogue par internet grâce à la norme Z39.50 : la recherche se fera simultanément dans toutes les banques donnant une véritable dimension collective au catalogue. Un choix de sites documentaires sera également proposé tandis qu'en intranet le lecteur pourra consulter le réseau de cédéroms mis en place l'an dernier ainsi que les revues électroniques pour lesquelles la bibliothèque souscrit un abonnement papier.

C'est donc bien motivées que les équipes attendent leur entrée dans le système universitaire de documentation, qui renforcera encore la cohérence du système.

.../...

Françoise Bermann  
✉ scd@admin.unicaen.fr

SCD ☎ 02 31 56 58 76 📠 56 13  
📍 Esplanade de la Paix  
14032 CAEN CEDEX

### 1. Donjon...

« (Les universités) étaient une institution jouissant d'un certain prestige. [...] La haute tour de la bibliothèque ... constitue le signal de l'université. Le choix de la bibliothèque n'est pas anodin puisqu'il s'agit de l'élément fédérateur de l'ensemble ; [...] son programme architectural se prête bien à une réalisation en hauteur. De même qu'à Dijon-Montmuzard, (à Nanterre) une tour indique la présence de la bibliothèque, [...] élément ... indispensable aux études. » P. 918 dans *Le Patrimoine de l'Éducation nationale* (voir p. 20).

# Du début du XX<sup>e</sup> siècle

## Collections & catalogues de la BDIC, organisme

\* En 2001 à Caen

### Égalité et parité

#### Parité...

Maryse Quéré  
rectrice de l'académie de Caen  
Josette Traver  
présidente de l'université de Caen  
Françoise Bermann  
directrice du service commun  
de la documentation de l'université  
de Caen

● Parmi 30 recteurs d'académie :  
**6 rectrices...** à Besançon, Caen, Dijon,  
Grenoble, Nantes et Limoges.

● Parmi 88 présidents  
(ou administrateurs provisoires)  
d'université (ou d'INP) :  
**1 administratrice provisoire** en Polynésie  
et **8 présidentes** ;  
Antilles & Guyane,  
Bordeaux II,  
Caen, Créteil,  
Grenoble III,  
Metz, Montpellier III  
et Nice.

● Dans les 110 bibliothèques,  
BGE, SCD, SICD...  
**30 directeurs**  
& **1 administrateur**  
– chiffres de l'année 2000.

#### Égalité...

« **Création du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques [...]**

Outre son président, le comité de pilotage comprend dix-neuf membres désignés par le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État, [...] **notamment dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement.** [...] pour une durée de cinq ans, renouvelable.

M. Anicet Le Pors, **ancien ministre, conseiller d'État, président**  
M<sup>me</sup> Françoise Milewski, **économiste, rédactrice en chef des publications de l'Observatoire français des conjonctures économiques, rapporteure générale...** »  
JO, 14 novembre 2000.

### Un couple d'industriels parisiens, les Leblanc,

en 1914 dès le début de la première guerre mondiale, ont l'idée de recueillir en France et très rapidement à l'étranger, toute sorte de documents (imprimés manuscrits ou iconographiques), pouvant servir à la compréhension du conflit naissant. Cette collection privée est donnée à l'État en août 1917 et prend le nom de « Bibliothèque-Musée de la guerre ». Son appellation actuelle, « Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, BDIC », date de 1931. Rattachée à l'Université de Paris en 1934 et après diverses localisations, la BDIC



Joyce Dennys « Le service royal de la Navy pour les femmes »  
Affiche britannique, 1917. Collection Musée d'histoire contemporaine-BDIC

# au début du XXI<sup>e</sup>

## de documentation et de recherche pour l'étude du monde contemporain

est installée en 1970 sur le campus de Nanterre. En 1973, le Musée est implanté dans l'Hôtel national des Invalides. Elle reçoit le statut\* de bibliothèque interuniversitaire en 1973, et devient cadist en 1982 pour l'histoire des relations internationales et du monde contemporain. Le Musée devient en 1987 Musée d'histoire contemporaine-BDIC ; il conserve et collecte des documents iconographiques. On peut y consulter des collections de tableaux, d'affiches politiques, des photographies et des objets pouvant servir à l'étude du monde contemporain.

**En 2001, la BDIC possède plus de trois millions de documents.**

### Relations internationales et vie intérieure des États

Le domaine couvert par la BDIC, d'abord défini comme l'histoire de la guerre 1914-1918, s'est immédiatement orienté vers les causes et les conséquences de cette guerre, pour couvrir progressivement l'histoire universelle du XX<sup>e</sup> siècle, dans une pluralité d'approches et de points de vue. On y recense une importante documentation sur la politique mondiale et les relations internationales.

● **Les deux guerres mondiales et les différents conflits depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.** La bibliothèque possède des fonds très importants sur les conflits depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Tous les aspects sont pris en compte. Il convient de souligner la richesse et la pluralité des collections relatives aux deux guerres mondiales. L'ensemble documentaire concernant la guerre 1914-1918 est considéré comme exhaustif.

● **La vie intérieure des États,** autre ensemble documentaire, est largement représenté, il concerne tous les pays. Les différentes questions se rapportant à chacun des États, s'articulent autour de grands champs thématiques, comme l'histoire générale, l'histoire des mentalités, la politique, les gouvernements et les questions juridiques, les conditions économiques, la politique économique et commerciale, l'histoire militaire, les conditions sociales et la politique sociale, la vie intellectuelle et la politique culturelle, les relations extérieures (diplomatiques, culturelles, économiques), mais également la vie religieuse, les questions régionales et l'histoire coloniale.

● D'autre part, la bibliothèque possède de la documentation sur des **thèmes transnationaux.**

Les mouvements sociaux et les révolutions qui ont marqué la fin de la guerre 1914-1918 en Europe, ont amené la bibliothèque à prendre en compte, les origines et le développement de divers courants du mouvement ouvrier international.

Une documentation exceptionnelle a été rassemblée sur les révolutions russes, le fascisme, le nazisme, le pacifisme, les mouvements sociaux, la question des nationalités et minorités.

Par ailleurs, les émigrations politiques (russes et soviétiques, mouvements antifascistes italiens, mouvements antinazis allemands, réfugiés républicains espagnols, etc.), et les différentes émigrations politiques jusqu'à nos jours, sont également des thèmes qui font l'objet d'une collecte documentaire assidue.

Un autre point fort des collections : **le fait colonial**, avec entre autres, la montée des revendications autonomistes et indépendantistes, qui est présente dans de nombreux pays.

Les **droits de l'homme** sont aussi représentés, et depuis 1993 avec la création du « Centre de recherche et de documentation sur les droits de l'homme », la sélection documentaire dans ce domaine est assurée de façon suivie.

### Nature et présentation matérielle des collections

La BDIC a toujours été conçue comme un « laboratoire d'histoire ». Elle se donne pour mission de rassembler et d'exploiter pour les rendre utilisables les documents de toute nature pouvant apporter des informations aux chercheurs. Ces documents sont repérables dans le catalogue systématique (aux différents sujets, regroupement par types de documents) et dans le catalogue informatisé (aux différents sujets, par la présence de sub-

divisions de forme, dernier élément de la vedette matière construite du langage Rameau).

Avant tout, la documentation est collectée dans la langue originale (langues des pays d'Europe occidentale, centrale et orientale, y compris en caractères cyrilliques) ; elle concerne d'une part, les sources primaires, les fonds d'archives et inventaires de fonds d'archives. À ces matériaux viennent s'ajouter des séries de documents diplomatiques, discours parlementaires, ainsi que des mémoires politiques et recueils de correspondance. Puis, les interviews, les écrits journalistiques et de nombreuses biographies et récits autobiographiques sont largement représentés. De même, les études scientifiques et les travaux historiographiques sont inscrits, depuis l'origine, parmi les priorités de la collecte documentaire.

D'autre part, on trouve dans les collections, de précieux documents qui échappent au circuit commercial de l'édition : brochures, tracts, actes de colloques ou de congrès non édités. Il s'agit là, généralement, de publications de partis, de groupes politiques, d'organisations syndicales, ou d'organismes divers (associations, centres d'études, instituts, etc.). Ces nombreux documents sont regroupés par sujets et traités en Recueil sous un titre forgé ; ex : [Recueil. Thème. Type de documents]. Un autre type de documents est représenté par les ouvrages de références : dictionnaires biographiques, encyclopédies et dictionnaires spécialisés, bibliographies courantes et occasionnelles (générales ou spécialisées sur un domaine), guides et répertoires. Sont présents, également, des albums, des ouvrages illustrés et des catalogues d'expositions.

Les collections réunissent également des romans historiques, des nouvelles, des pièces de théâtre et recueils de poèmes ou encore des œuvres satiriques, genres littéraires retenus pour les thèmes traités, qui sont en étroite liaison avec l'histoire contemporaine.

Par ailleurs, cette documentation est aussi constituée de très nombreuses collections de publications périodiques : presse officielle, presse d'information générale, presse politique et économique, .../...

presse informelle, presse scientifique ; ce qui donne 40 000 titres et 3 600 titres courants sur 20 km de rayonnages.

Enfin, depuis 1993 avec la création d'un service audiovisuel, la collecte d'archives audiovisuelles historiques est également assurée. Elle concerne des documents diffusés en France et à l'étranger.

## De l'Afghanistan au Zimbabwe

Depuis l'origine, la démarche est originale, plurielle dans la collecte et l'exploitation des fonds. Pour cela, il faut un catalogue matières qui réponde à la diversité des documents et crée des conditions de recherche satisfaisante sur le plan historique. Ce catalogue est conçu par Camille Bloch et Pierre Renouvin au lendemain de la guerre 1914-1918.

### ● Classement systématique des documents

« Le catalogue méthodique a été établi suivant un plan ou ordre de classement, élaboré avec soin...Mais ce cadre est une résultante, non un prélude. Dès l'origine j'ai fait un de ces rares actes d'autorité auxquels je répugne, en interdisant à mes collaborateurs d'établir par avance un plan méthodique; il m'a semblé plus expédient et moins aventureux de faire attribuer d'abord à chaque ouvrage une rubrique de matière, déterminée d'après son contenu essentiel, puis de grouper peu à peu les fiches ainsi rubriquées en des divisions secondaires, puis générales de plus en plus larges. Délibérément le plan donc a été construit suivant un procédé empirique ; la pratique quotidienne en a prouvé la souplesse et la commodité. » Camille Bloch « Bibliothèque et Musée de la guerre », Revue de synthèse historique, tome XXXIII, n° 97-99, 1921.

Ce classement est donc basé depuis l'origine, sur la garantie d'existence bibliographique, où les concepts liés au domaine historique, sont créés en connexion avec l'écrit et viennent s'insérer progressivement et logiquement dans ce cadre défini par les fondateurs.

Le caractère adaptable du système, sa flexibilité, son aisance, ses capacités à accueillir de nouvelles notions, à s'adapter aux évolutions du siècle, a été vérifié sans cesse durant 80 ans.

Produit selon cette méthode, le catalogue systématique est représenté par deux grands ensembles : « *L'international et les pays* »

### ● « L'international et les pays »

Le « *Catalogue international* » compte environ 350 000 notices ; on y distingue les « *Deux Guerres mondiales* » et les « *Grandes questions internationales* ».

Le « *Catalogue des pays* » comprend environ 900 000 notices ; cet ensemble présenté dans l'ordre alphabétique des noms de pays retrace la « *Vie intérieure des États* » de l'Afghanistan au Zimbabwe.

À l'intérieur de ces deux ensembles des sous-ensembles s'organisent par divisions générales puis secondaires de plus en plus fines, de plus en plus précises, toujours en étroite relation avec les événements historiques, offrant ainsi à l'utilisateur l'inventaire ordonné des collections sur une question. Ce classement « *International et Pays* », conçu parallèlement et selon les mêmes principes est organisé autour des dix domaines suivants : **le général, les mentalités, le politique et le juridique, le militaire, l'économique, le social, le culturel, le religieux, le régional et les questions coloniales.**

De même la conception du classement de la guerre 1939-1945 est calqué sur celui de la guerre 1914-1918.

Le classement de ce catalogue « *International* » et « *Pays* » est systématique et analytique à la fois par juxtaposition d'un cadre général et de questions diverses très précises, comme dans un traditionnel catalogue par sujets : **thèmes, forme (nature et présentation matérielle du document), dates** ; cette structure reste commune à l'ensemble des questions.

Dans les années 20, un autre ensemble bibliographique, le « *Catalogue de dépouillement d'articles de la presse française et étrangère* », est conçu selon les mêmes principes et autour des mêmes domaines. Il sera tenu à jour par le « Service de la documentation » jusqu'en 1973. Il est unique en France pour la période de l'entre-deux-guerres. Il comprend environ 350 000 notices.

### ● Quelles sont les possibilités de recherches offertes ?

1. Le catalogue systématique autorise à la fois les conditions d'une recherche précise, celle d'une recherche par voisinage, puis celle d'une recherche exhaustive et méthodique. Ceci, par l'ordonnement des connaissances, dont le classement commence par l'aspect général de la question et va jusqu'au particulier.

De plus, par l'existence d'un réseau de renvois d'orientation, de liens génériques, associés et spécifiques, il suggère à l'utilisateur une démarche historique, lui permettant d'affiner, d'élargir sa recherche, de naviguer vers d'autres axes, là où un autre aspect du sujet est présent, à l'intérieur de cette base de données historique.

2. Il permet d'établir une bibliographie analytique spécialisée, avec précisions sur le contenu des documents, données sur l'histoire bibliographique de la publication, informations biographiques sur l'auteur.

3. À l'intérieur de chaque sujet, par l'existence de subdivisions chronologiques par périodes historiques, il permet de faire le point sur une question pour une période donnée.

4. Comme la thèse et l'antithèse sont toujours liées, cela permet d'étudier un concept et son opposé : *communisme et anticommunisme, fascisme et antifascisme, militarisme et antimilitarisme...*

5. Il permet des recherches par type de documents à l'intérieur d'une question : ouvrages de références, archives, sources, écrits scientifiques, témoignages, publications périodiques...

6. Un *Index analytique* pour l'ensemble du catalogue vient en aide aux utilisateurs.

Le catalogue systématique n'est plus alimenté depuis **1992, date où la BDIC adhère au réseau de catalogage partagé BN-Opale**. L'accès à la documentation est informatisé et le catalogue en ligne succède au catalogue manuel – système Geac Advance, 150 000 notices bibliographiques.

Rameau est désormais le langage documentaire d'indexation utilisé par la BDIC.

Toutefois, ces deux outils d'accès à l'information restent complémentaires et constituent la mémoire de l'institution. L'un recense la documentation éditée depuis la fondation de la bibliothèque jusqu'en 1992, l'autre essentiellement à partir de 1970. En 1998, à l'issue d'un contrat entre la Bibliothèque nationale de France et la BDIC, une première tranche de rétroconversion du catalogue alphabétique en caractères latins est effectuée pour l'édition depuis 1970 ;

elle porte sur 76 000 notices.

Enfin, à l'ère de l'internet, de l'accès aux catalogues en ligne, on peut regretter que ce réservoir de données, riche de plus de 1 500 000 références, considéré comme indispensable à la recherche pour l'étude du monde contemporain, ne soit accessible qu'aux utilisateurs sur place. Une « rétroconversion » serait hautement souhaitable.

M. Suzzoni

✉ [Monique.Suzzoni@u-paris10.fr](mailto:Monique.Suzzoni@u-paris10.fr)

M. Suzzoni est responsable des catalogues et du secteur italien de la BDIC.

Département bibliothéconomique

☎ 01 40 97 79 25 📠 79 40

📖 Monique Suzzoni, *Catalogue en ligne, OPAC, Recherche par sujets, aide à l'interrogation Rameau*, Nanterre, BDIC, 1997.

📖 Monique Suzzoni, «*Le fonds italien de la BDIC (et) Comment effectuer une recherche sur l'Italie à la BDIC*», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 57, janvier-mars 2000.

\* Service interétablissements de coopération documentaire, la BDIC, rattachée à Paris 10, concerne aussi Paris 1, Paris 2 et Paris 8.

Cf. la liste des 9 SICD d'Ile-de-France dans le n° 17 d'*Arabesques...* et page 9 dans ce n°.

*Bibliothèque de documentation internationale contemporaine*

*Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la BDIC*

☎ 01 40 97 79 00 ou 02 📠 6 allée de l'Université 92001 NANTERRE CEDEX



*Cimetière militaire de Châlons-sur-Marne - Huile sur toile de Félix Vallotton, 1917  
Collection Musée d'histoire contemporaine - BDIC*

# Situation à Saint-Étienne

**C**ataloguant dans la base **BN-Opale**, la base de la Bibliothèque nationale de France, le service commun de la documentation de l'université de Saint-Étienne (après les sept sites pilotes et les trente-quatre centres de publications en série) fait partie de la première vague des bibliothèques qui migreront vers SUDOC, le système universitaire de documentation. Ce changement important intervient dans une période de profonde mutation pour l'université et son service de documentation.

L'université de Saint-Étienne, créée en 1969, est profondément pluridisciplinaire, puisqu'elle couvre toutes les disciplines, à l'exception de l'odontologie. Après une période d'augmentation massive du nombre d'étudiants, on assiste depuis trois ans à une **chute significative des effectifs**, conséquence de la chute démographique scolaire et de la reprise économique. Les effectifs tendant à se stabiliser autour de **13 000 étudiants\*** l'université met à profit cette accalmie pour développer la recherche et mettre en place une école doctorale, réorganiser ses différentes filières, regrouper de manière plus rationnelle les sept sites stéphanois existants ; à Roanne, elle dispose d'un IUT de plein exercice et d'un premier cycle en sciences et AES.

Le SCD de l'université est implanté sur les trois principaux sites stéphanois et dispose de 1 500 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la médiathèque de Roanne construite en 1997, à proximité des locaux universitaires. Un programme immobilier ambitieux permettra un meilleur accueil des étudiants sur tous les sites : la bibliothèque scientifique inaugura en décembre 2000 des locaux entièrement rénovés, la bibliothèque de médecine bénéficiera en 2001 d'une restructuration, avec 300 m<sup>2</sup> supplémentaires, la bibliothèque de droit et lettres devrait en 2003 être agrandie de 3 800 m<sup>2</sup>. La coopération documentaire est depuis longtemps l'une des préoccupations prioritaires.\*\* Le réseau BRISE, bibliothèques en réseau informatisé de Saint-Étienne, regroupe actuellement **11 établissements** relevant des collectivités territoriales ou de l'enseignement supérieur sur **22 implantations**. Il donne accès à 600 000 ouvrages répartis sur la ville et

permet au lecteur de connaître ou d'utiliser les collections des différents partenaires. Actuellement, **30 % des lecteurs fréquentent au moins deux bibliothèques et 10 % du public non étudiant utilisent au moins une bibliothèque de l'enseignement supérieur**. A l'exception de trois bibliothèques qui n'ont pu, pour des raisons techniques ou de personnels entrer dans le réseau, toutes les bibliothèques du SCD en font partie, et sur les 240 000 ouvrages que compte l'université, 160 000 figurent dans la base BRISE.

La nécessité de disposer d'un système de gestion capable de dialoguer avec le système universitaire de documentation, la saturation et l'obsolescence du système actuel nous ont conduit à envisager son changement. Envisageant dans un premier temps de maintenir un système unique pour préserver le même niveau de service (catalogue commun et carte de lecteur unique), les partenaires confrontés à des difficultés d'ordre juridique (élaboration d'un marché unique, droits liés aux notices de SUDOC) et de calendrier ont décidé de constituer deux réseaux distincts mais communicants : un réseau de **l'enseignement supérieur** piloté par l'université, avec l'École d'architecture de Saint-Étienne, l'École d'ingénieurs de Saint-Étienne et l'École de commerce, les autres établissements restant dans **le réseau municipal** piloté par la bibliothèque municipale. Souhaitant disposer de deux systèmes interconnectables, les deux partenaires ont choisi le même consultant pour les aider à élaborer leur cahier des charges, et le basculement du système actuel dans les futurs systèmes s'effectuera en même temps en juillet 2001.

La mise en place de SUDOC, prévue à l'Université Jean Monnet au printemps 2001, devrait précéder le changement du système de gestion, et il est envisagé que les nouvelles notices créées ou récupérées dans SUDOC soient stockées pour être reversées en une seule fois lors du basculement de la base bibliographique dans le système local. A l'heure actuelle, seule **la bibliothèque de droit et lettres catalogue dans la base BN-Opale**, les autres sections se localisant sous des notices BN, récupérant des notices déchargées à partir du

cédérom BN-Opale ou créant directement dans la base BRISE. La bibliothèque universitaire, souhaitant que toutes ses localisations rattachées à une notice BN-Opale figurent dans SUDOC, a extrait ces notices qui ont été transmises à la Bibliothèque nationale de France pour que les localisations soient chargées dans la base BN-Opale.

Il est certain que les changements qui vont intervenir au cours du premier semestre 2001 vont entraîner une surcharge de travail et un effort de formation très importants, mais par sa richesse, le système universitaire de documentation sera très rapidement un instrument de travail indispensable pour alléger les tâches de catalogage et terminer rapidement la numérisation des catalogues.

M-C. Achard

 achard@univ-st-etienne.fr

Maurice Vincent, président

de l'Université Jean Monnet

Marie-Claude Achard, directrice

du service commun de la documentation

SCD ☎ 04 77 42 16 99 📠 16 20

📍 1 rue Tréfilerie

42023 S-ÉTIENNE CEDEX 02

\* 13 287 étudiants au 15 janvier 2000 et 12 689 au 20 novembre.

\*\* Les collections de la bibliothèque de la Faculté de lettres, dès 1985, ont été déposées à la bibliothèque droit-lettres qui a aussi été chargée du catalogage des documents acquis par les centres de recherche. En 1991, l'université a choisi d'informatiser ses bibliothèques en partageant au niveau de la ville un système de gestion unique dont l'unité centrale est installée dans les locaux de la bibliothèque municipale.

Les sections du SCD en 2001 : Droit-lettres. Sciences. Médecine. Antenne de Roanne.

# Mètres carrés en Franche-Comté

Projets et plan prévoient 2 300 m<sup>2</sup> pour la médecine & pharmacie en 2002, puis 8 000 m<sup>2</sup> pour les lettres avant 2006.

L'Université de Franche-Comté est multidisciplinaire et multipolaire ; elle assure ses missions d'enseignement et de recherche sur quatre sites d'enseignement : **Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul** et au travers de huit composantes. La recherche s'organise autour de 47 laboratoires (dont 11 équipes associées au CNRS), 6 écoles doctorales, 6 instituts. L'université délivre environ 200 diplômes nationaux et une cinquantaine de diplômes locaux. Au 15 janvier 2000, elle comptait **20 777 étudiants**. **30 % sont boursiers et les premiers de leur famille à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat.**

Dans un environnement très concurrentiel, l'Université de Franche-Comté se veut attractive et réactive par une démarche d'internalisation des formations et des programmes de recherche, par une articulation efficace de la formation et de la recherche, par un renforcement de la professionnalisation et de la pluridisciplinarité.

L'offre documentaire est répartie sur plusieurs bibliothèques universitaires.

- 4 bibliothèques de sections à Besançon : Lettres, Médecine-pharmacie, Sciences, Droit et sciences économiques (3000 m<sup>2</sup> en 1997)
- 2 antennes délocalisées à Belfort (3000 m<sup>2</sup> en 1999) & Montbéliard (1500 m<sup>2</sup> en 1994)
- 2 bibliothèques en cours d'intégration à l'IUT de Belfort et à l'UFR de STAPS
- 3 bibliothèques associées dans les UFR de Lettres et Médecine-pharmacie

#### Le SCD en quelques chiffres (ESGBU 1999)

<b>Droit :</b>	<b>2 818 étudiants inscrits</b>
<b>Lettres :</b>	<b>6 552 "</b>
<b>Médecine-pharmacie :</b>	<b>1 675 "</b>
<b>Sciences :</b>	<b>4 132 "</b>
<b>BU de Montbéliard :</b>	<b>421 "</b>
<b>BU de Belfort :</b>	<b>827 "</b>

Comme beaucoup de bibliothèques universitaires françaises, le service commun de la documentation a connu une nette évolution dans les années 90 avec le schéma Université 2000 et le 11<sup>e</sup> plan. Cette évolution a concerné, d'une part, la modernisation de l'outil documentaire\* et d'autre part, l'augmentation du libre-accès.

**Le catalogage en réseau avec BN-OPALE date de 1992 ; en 1999, 58 305 notices étaient déchargées.**

En 2000, a commencé, sur 2 300 m<sup>2</sup>, la construction de la bibliothèque de médecine & pharmacie, dont **l'ouverture est prévue en 2002** ; le contrat de plan **État-Région 2000-2006** prévoit la construction d'**une bibliothèque de lettres de 8 000 m<sup>2</sup> environ.**

**Le contrat 2000-2003** devrait permettre de consolider cette amélioration quantitative et qualitative de l'offre documentaire à travers des objectifs d'amélioration du service public (augmentation des heures d'ouverture, formation des usagers dans les cursus et à la bibliothèque, évolution vers un système d'information avec une interface unique pour accéder à l'ensemble des ressources documentaires) et des objectifs d'optimisation de l'offre documentaire (mise en place d'une charte documentaire et de plans de développement des collections).

**Le système universitaire de documentation** est bien évidemment un outil très attendu en tant qu'interface unique de consultation, de catalogage partagé (nous comptons bien passer des 54 % actuels aux 15 % annoncés de catalogage restant en local !) et de fourniture



Dessin d'Olivier Drogou  
SCD – section droit – de l'Université de Franche-Comté

à distance des documents.

Cependant sa mise en place pendant la phase de déploiement puis de production suscite quelques inquiétudes dans notre établissement. En effet, après une phase de test en novembre 2000, nous passons à la version 5 de notre SIGB (AB6) du 19 au 24 février 2001. Cette version client serveur sous Windows NT va radicalement changer les pratiques de travail du personnel par rapport à la version caractère et nécessite de mettre en place des formations pour chaque module ; changement important mais certainement assez proche de ceux induits par le travail dans le système universitaire de documentation.

.../...

# À l'INRP, de la fiche Priorités et orientations documentaires

Il faudra ensuite procéder à la mise en œuvre des programmes nécessaires pour travailler dans le système universitaire de documentation et c'est seulement à ce moment là que nous serons prêts pour le déploiement. Aussi, souhaiterions-nous que le calendrier ne soit pas trop figé car mener les deux opérations de front serait un défi difficile à relever... sans compter la gestion du quotidien.

S. Desseigne

 sophie.desseigne@univ-fcomte.fr

\* 1993 : mise en place d'un réseau de cédéroms bibliographiques déployé dans l'université (80 accès dans les laboratoires et autres services), accessible via le net depuis 2000.

1994 : mise en place d'un SIGB (AB6) et création du réseau documentaire bisontin en collaboration avec la bibliothèque municipale de Besançon (le catalogue commun est riche de 735 000 notices dont 306 000 du SCD)

Depuis 1995, 170 000 notices ont été rétro-converties (40 000 environ devraient figurer dans le système universitaire de documentation)

Depuis 1999, l'offre électronique (bases de données et revues en texte intégral) via notre serveur web, se développe de plus en plus, notamment grâce aux achats négociés en consortium (*Current Contents*, *Elsevier*, *Academic Press*...)

Claude Oytana, président

de l'Université de Franche-Comté...

et du conseil d'administration

de l'Agence bibliographique

de l'enseignement supérieur

Sophie Desseigne, directrice

du service commun de la documentation

SCD © 03 81 66 51 21  51 18

 32 rue Mégevand BP 1057

25001 BESANÇON CEDEX

## La mission, les activités et l'organisation de l'INRP

ont été précisées (BO n° 4) en janvier 2000. Sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'ensemble du territoire national, notamment avec les instituts universitaires de formation des maîtres – IUFM –, en liaison avec le Centre national de documentation pédagogique – CNDP –, l'INRP assure, entre autres, la conservation et le développement de ses collections muséographiques et bibliographiques ; il les met à la disposition du public, en particulier par l'intermédiaire du Musée national de l'éducation, de la bibliothèque et de ses centres documentaires.

La bibliothèque et les centres documentaires assument les missions de collecte, traitement, conservation et mise à disposition des outils d'appui à la recherche que représentent les fonds documentaires de l'INRP. La gestion et l'accroissement des actuels 580 000 volumes et 5 000 titres de périodiques, dont 800 vivants, sont assurés par moins de 30 titulaires et une dizaine de contractuels. Au-delà de sa vocation à servir les équipes de chercheurs implantées ou associées à l'INRP, l'ensemble documentaire dessert aussi l'ensemble du public national et international des chercheurs en éducation et les acteurs du monde éducatif, tutelle comprise. La bibliothèque, depuis une dizaine d'années, s'est restructurée autour de ses spécialisations et s'est impliquée dans les réseaux documentaires nationaux : déjà dépositaire du dépôt légal relatif à l'éducation et à la formation depuis 1926, la bibliothèque est plus récemment devenue centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, CADIST, en sciences de l'éducation\* en 1991 ; elle participe au prêt entre bibliothèques et avait intégré le réseau du catalogue collectif national des publications en série en 1991. L'INRP adhère au réseau BN-Opale depuis 1994 et est pôle associé à la Bibliothèque nationale de France depuis 1996.

Une nouvelle étape a été amorcée en 1997 avec la mise en place de l'informatisation



La jeune institutrice : historiette morale et récréative dédiée aux jeunes personnes, par Mistriss HOFLAND, traduite de l'anglais, Paris, 1827.

intégrée au sein des services documentaires, via le système informatisé de gestion de bibliothèque Loris.

Parallèlement, l'offre bibliographique s'est enrichie de 20 cédéroms, et plus d'une cinquantaine de périodiques spécialisés sont aujourd'hui consultables en ligne sur l'intranet de l'établissement. Sur de nombreux points, il s'est agi d'un saut direct du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, sans l'étape des modernisations classiques de bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle. L'INRP\*\* est ainsi passé directement de la fiche cartonnée au catalogage partagé en réseau...

## Le local et le réseau

L'articulation entre le travail sur nos fonds spécialisés et leur mise à disposition au sein des réseaux se trouve au cœur de nos préoccupations et de nos collaborations. Organisation interne, formation des personnels, aménagement du circuit des documents, acquisition et traitement des collections, infor-

# cartonnée au catalogage partagé à l'Institut national de recherche pédagogique

matique locale, mise en valeur des fonds, services aux publics : la majorité des tâches quotidiennes sont partie prenante, par un biais ou par un autre, de la réflexion sur les liens entre le local et le réseau.

À l'heure du **basculé dans le système universitaire de documentation des bibliothèques cataloguant dans BN-Opale**, une occasion d'envergure nous est par exemple donnée de revisiter l'ensemble des questions concernant le signalement commun et à distance de nos fonds.

Élargir l'accès commun aux références bibliographiques, et par-là aux documents eux-mêmes, nous paraît indissociable de l'effort parallèle fourni pour étoffer notre propre catalogue local en ligne. Le catalogue commun des ressources documentaires de l'INRP propose actuellement d'accéder aux 44 000 notices couvrant les documents en magasins traités depuis 1995, tous les documents en libre accès répartis dans trois salles et environ 70 % des titres de périodiques. Ce catalogue s'accroît quotidiennement au-delà des nouvelles acquisitions, puisque tous les ouvrages demandés en communication y sont aussi saisis de manière brève, en attendant leurs signalements plus développés issus des conversions rétrospectives.

## Élargir l'offre de signalement

La bibliothèque et les centres documentaires de l'INRP ont en effet entrepris leur première conversion rétrospective en 1999 dans le cadre d'un marché diligenté par la sous-direction des bibliothèques et de la documentation. Les notices, dérivées de la BNF ou créées par le prestataire sont ainsi versées directement dans le catalogue local ainsi que dans le système universitaire de documentation.

Ce chantier, mené sans fermeture des locaux, a concerné 40 000 notices. Nous avons privilégié les tranches chronologiques permettant d'opérer la jonction avec les notices déjà informatisées, afin d'assurer une continuité de la couverture de notre OPAC\*\*\*. C'est ainsi qu'il donnera bientôt accès aux notices traitées depuis 1970 pour la bibliothèque et depuis 1960 pour un des centres documentaires.

Les résumés succincts des années 70 et 80 propres à la bibliothèque sont saisis par nos

soins dans une zone de donnée locale des notices rétroconverties, afin de conserver les indications supplémentaires qu'ils apportent généralement sur la nature du document, sa structure ou son dépouillement par chapitre. Les suites de cette rétroconversion nous amènent aussi à approfondir notre travail de corrélation entre les différents systèmes d'indexation cohabitant dans l'ensemble documentaire. En effet, selon leurs strates chronologiques et géographiques, les fichiers sur papier utilisaient des indexations diverses, spécialisées ou plus généralistes, hiérarchisées ou plates, spécifiques à l'INRP ou non. Certains de ces systèmes d'indexation sont représentatifs de la construction des sciences de l'éducation et recèlent une portée historique non négligeable.

Ce travail de longue haleine a été initié lors de l'adoption du langage RAMEAU à la bibliothèque et se poursuit entre d'autres systèmes d'indexation au gré des évolutions informatiques des accès matières.

La réflexion sur les passerelles que nous pouvons bâtir entre indexations utilisées hier et aujourd'hui à l'INRP, grâce par exemple à un système local de renvois, est sous-tendue par un double objectif : d'une part, conserver la mémoire linguistique structurelle d'un établissement, pour témoigner de l'état d'avancement d'un champ spécialisé de recherche à une époque donnée ; d'autre part, faciliter la continuité des recherches documentaires de nos lecteurs, en leur proposant des points de rebond sur les accès d'indexation.

## Diversifier les accès : décrire, indexer, résumer...

Dans le même esprit, une de nos orientations actuelles repose sur la multiplicité et la complémentarité des accès aux notices, sans pour autant altérer leur sens ni nuire à leur cohérence. En tant qu'ensemble documentaire d'un établissement de recherche, nous souhaitons ainsi **mettre l'accent sur le lien entre documentation, recherche et valorisation de la recherche**. C'est dans cet objectif que nous valorisons les notices que nous produisons ou que nous intégrons dans le catalogue de l'INRP, via notamment l'adjonction d'une indexation spécialisée en éducation et d'un résumé.

Afin de protéger ces informations lors des imports de notices provenant des réseaux, nous avons paramétré des zones de données locales spécifiques dans le bloc 9 du *format UNIMARC*, en veillant à ne pas utiliser celles déjà destinées à d'autres desseins par nos partenaires. Il ne s'agit bien sûr pas d'enrichir toutes les notices des documents que nous traitons, mais d'opérer un choix à partir de critères relevant notamment de « l'actualité » du document, de sa typologie et de sa nature. Nous conservons par exemple un nombre important de documents scolaires et parascolaires : ces documents *primaires* nourriront une part de la recherche de demain, comme ceux d'hier nourrissent en partie celle d'aujourd'hui. **Les documents primaires ne jouent donc pas dans nos fonds le même rôle que les documents secondaires, eux-mêmes produits d'une recherche.**

La plupart des notices valorisées sont exportées vers la banque de données *Émile I\*\*\** gérée par la bibliothèque et certaines d'entre elles s'intègrent sous forme abrégée dans la partie bibliographique de la revue *Perspectives documentaires en éducation*, éditée par l'INRP. Mais quelle que soit leur destination finale, toutes les valorisations de notices effectuées par l'équipe de l'ensemble documentaire depuis 1998 sont saisies dans un logiciel unique, le SIGB *Loris*, et sont consultables sur le web du catalogue commun des ressources documentaires de l'INRP.

Lorsque nous valorisons des notices, nous utilisons en complément de RAMEAU l'indexation hiérarchisée du *Thesaurus européen de l'éducation* (TEE) : thesaurus multilingue spécialisé, le TEE constitue le langage commun à toutes les bases de données de l'Institut.

Les résumés produits sont de type informatif. Des recommandations relatives notamment à leur taille et à leur facture sont émises pour veiller à une cohérence d'ensemble. Il est ainsi préconisé d'employer des noms propres et une terminologie du langage naturel qui n'apparaisse nulle part ailleurs dans la notice bibliographique, afin de pouvoir aussi utiliser ces termes comme critères d'interrogation. Cela aide à élargir le spectre de la recherche documentaire dans le catalogue informatisé et peut en partie pallier certaines limites inhérentes à l'indexation.

Dans notre esprit, le signalement des fonds documentaires dans les réseaux .../...



*Jeu du coquelicot - Gravure dans « Les jeux champêtres des enfants » par Mme la COMTESSE DE GENLIS, Paris, [vers 1825] - INRP*

.../... À l'INRP

Anne-Marie Perrin-Naffakh  
directrice de l'INRP  
Marie-Louise Soula  
directrice de la bibliothèque  
INRP ☎ 01 46 34 90 62  
www.inrp.fr  
29 rue d'Ulm  
75230 PARIS CEDEX 05

constitue la première des mises en valeur des collections de l'établissement. L'objectif des enrichissements de notices vise ensuite à compléter en l'affinant la description intellectuelle du document, pour *in fine* proposer des outils supplémentaires grâce auxquels le public décide de consulter, d'emprunter ou de demander l'envoi du document.

Il s'agit par conséquent de développer en aval les services aux publics sur place et à distance, en renforçant notamment le prêt entre bibliothèques et en mettant en œuvre des services personnalisés, telle que par exemple la diffusion sélective d'information.

Les questions liées au projet de délocalisation totale des sites parisiens nous plongent au cœur des questions d'avenir.

Nous sommes conscients que l'équilibre de nos missions repose sur la résolution d'équations auxquelles est confrontée la majorité des bibliothèques et services documentaires. Citons pour conclure celles d'entre elles qui nous tiennent particulièrement à cœur actuellement : comment penser conjointement la globalité de notre travail, qui se développe à l'échelle de décennies, et la réalité quotidienne de tâches et de services qui s'évaluent au jour le jour ? Comment résoudre l'équation des ambitions et des moyens sans hypothéquer les notions d'avenir et de qualité ?

Chantal Sibille  
Bibliothèque de l'INRP  
☎ 01 46 34 90 67 ☎ 01 44 07 30 84

\* Cf. **La liste des CADIST** dans le n° 16 d'*Arabesques*

**\*\* Héritier du Musée pédagogique créé en 1879 par Jules Ferry**, l'INRP est aujourd'hui un établissement public national à caractère administratif, dont les missions, définies par le décret du 5 mars 1993 modifié par celui du 14 janvier 2000, couvrent les champs de la recherche en éducation ; pour tous les niveaux d'enseignements, en formations initiales et continues, il a vocation notamment à mener des travaux sur les méthodes éducatives, réunir et diffuser les résultats de la recherche en éducation, évaluer les innovations en matière pédagogique, concevoir et réaliser des enquêtes sur les acquis des élèves et l'évolution du système éducatif, participer à la formation des personnels de l'éducation nationale.

L'INRP, qui comprend environ 300 personnes ainsi qu'un réseau d'enseignants associés, est doté d'un site principal à Paris et d'implantations à Montrouge [nouvelles technologies et éducation], Rouen [salles d'exposition du musée] et Mont-Saint-Aignan [collections et documentation du musée] et Saint Fons [missions « vie scolaire et citoyenneté », « enseignement scolaire », « innovation et recherche », certains chercheurs des départements thématiques et centre documentaire].

\*\*\* **OPAC** ☎ <http://biblio.inrp.fr:8181/>  
**ÉMILE 1** : BDD bibliographique généraliste en éducation, consultable sur le web.

Chantal Sibille  
csibille@inrp.fr

## Un SICD nouveau\* est arrivé

Par convention (du 26 oct. 2000) entre l'Université Lumière-Lyon 2, l'Université Jean Moulin-Lyon 3 et l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines, à laquelle elle est rattachée,

la « **Bibliothèque interuniversitaire de recherche en lettres et sciences humaines\*\* de Lyon** », gère

« la bibliothèque universitaire de recherche prévue par la convention de délocalisation » de l'ENS et « la bibliothèque de recherche commune aux établissements contractants ». Elle « favorise la coordination documentaire des établissements de l'agglomération lyonnaise ».

Parmi les trente membres de son Conseil de coopération documentaire, « les représentants de l'ENS peuvent [...] assurer une coordination avec l'Institut national de recherche pédagogique » – INRP\*\*\*

\* Le service interétablissements de coopération documentaire de Lyon s'ajoute aux SICD de quatre autres villes universitaires de province : Bordeaux, Grenoble, Montpellier et Toulouse.

\*\* **Géographie. Histoire** (sauf histoire de l'art et archéologie). **Langues** (sauf langues slaves et orientales). **Lettres. Philosophie. Sciences du langage.**

\*\*\*Nommée en 2000 directrice de l'INRP, Anne-Marie Perrin-Naffakh a pour mission de « recentrer la politique scientifique, [...] mettre en œuvre une gestion [...] rigoureuse ; ... assurer à la fin 2002 le transfert des implantations parisiennes sur le site de Lyon. » *La lettre de l'éducation*, n° 317, 2 oct. 2000.

## **Travail et méthodes du documentaliste :**

pour une exploitation méthodique et optimale  
de l'information de Jacques Chaumier,  
coll. Formation permanente, séminaires Mucchielli,  
© 1980 ESF éditeur, division de Elsevier Business  
Information, 6<sup>e</sup> édition revue et actualisée 2000.



## **Institut national d'histoire de l'art**

« Établissement public, [...] (prévu) dans les  
premiers mois de 2001, [...] (l'INHA aura pour)  
objectifs prioritaires [...] les chantiers du départe-  
ment de la *Bibliothèque* et de la *Documentation*. »  
Oct. 2000. Alain Schnapp, président  
de l'Association de préfiguration de l'INHA  
☐ 2 rue Vivienne 75084 PARIS CEDEX 02

## **www.bibliotheque-mazarine.fr**

La bibliothèque *Mazarine* a ouvert un site  
le 22 décembre 2000.

## **Thèses...**



L'édition n° 2000-2 du cédérom  
*DocThèses* est disponible.

Elle contient 382 667 notices  
bibliographiques de thèses soutenues  
en France.

Cf. Bibliopolis ☐ [contact@bibliopolis.fr](mailto:contact@bibliopolis.fr)  
Début 2001, ces notices seront intégrées  
dans *SUDOC*. Donc, *TheseNet* mis en  
place dans cette attente, s'arrêtera.

 **Le circuit de signalement des  
thèses.** Deux cas peuvent se présenter  
pour les bibliothèques universitaires.

1. Au fur et à mesure du déploiement,  
les bibliothèques participant au réseau  
cataloguent les thèses directement  
dans le système universitaire de  
documentation.

2. Les bibliothèques non encore  
déploées envoient le *Formulaire  
d'enregistrement de thèse soutenue*  
aux pôles de signalement qui se

chargent de la saisie des données dans  
la base : l'ABES centralise la réception  
pour « sciences et lettres »,  
Clermont-Ferrand pour « santé ».  
Des deux feuillets du *Formulaire  
d'enregistrement*, seul le deuxième  
continue d'être envoyé à l'ANRT,  
pour microfichage ; celui destiné au  
signalement dans *Téléthèses* n'est  
plus envoyé aux pôles de signalement.  
Il y a deux destinations possibles pour  
le feuillet à faire parvenir à l'ANRT :  
Lille pour les thèses soutenues en  
sciences humaines, lettres et arts,  
sciences juridiques, politiques et  
sociales, et Grenoble pour les thèses  
soutenues en sciences exactes,  
sciences économiques et de gestion,  
en médecine et pharmacie.

Les « pages thèses » sur le web de  
l'ABES : ☐ <http://www.abes.fr/teleth.htm> .../...

## *Agenda*

### **Janvier**

 **Mi-janvier...** *Annuaire 2001 des bibliothèques*, BGE, SCD  
et SICD de l'enseignement supérieur ; ce répertoire, réalisé par la  
SDBD, contient de multiples coordonnées (rectorats, universités,  
etc.), dont les *adresses des organismes documentaires placés sous  
la tutelle de la direction de l'enseignement supérieur*.  
Cf. SDBD ☐ 01 55 55 79 03 ☐ <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

 **11 & 12 Réunion annuelle des directeurs**

de bibliothèques, BGE, SCD, SICD et d'autres organismes  
documentaires de l'enseignement supérieur.

Direction de l'enseignement supérieur ☐ 01 55 55 10 10

☐ MEN 97 & 99 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

### **Février**

 **Le 2** Réunion du *Comité français de l'UNIMARC* –  
*Universal Machine Readable Cataloguing*. L'ABES fait partie de  
ce comité, créé le 31 mars 2000, qui se réunit trois fois par an.

### **Mars**

 **A partir du 5** Inscriptions au concours de **conservateur** (externe & interne – catégorie A), si vous avez une **licence** ou son équivalent.  
**ENSSIB** ☐ [www.enssib.fr](http://www.enssib.fr)

 **Du 16 au 21** *Salon du livre* à Paris ; l'Allemagne en est l'invitée d'honneur.

Il s'est donné plusieurs objectifs :

- recenser les besoins français relatifs aux formats *Unimarc*
- préparer les demandes adressées au *Permanent Unimarc Committee* – *Puc*
- examiner les demandes d'évolution émanant des bibliothèques étrangères
- assurer la diffusion de l'information sur les travaux du *Puc*
- assurer ou valider la traduction française des formats *Unimarc*
- avoir un rôle d'information sur les manifestations concernant les formats *Unimarc* et leur relation avec d'autres modes de structuration des données – *Dublin Core*, *XML*, etc.
- publier les recommandations applicables dans le cadre des échanges de données bibliographiques en France.

Le 6 décembre 2000, il a collecté et mis en forme les demandes  
françaises d'évolution, transmises au *Puc* avant le 15 décembre.  
Parmi les demandes de l'ABES : des adaptations concernant  
le traitement des thèses et des publications en série.

Les demandes étrangères seront examinées le 2 février.  
Le *Puc* se réunit les 8 et 9 mars 2001, à Vilnius.

Philippe-Corentin Le Pape ☐ [lepape@abes.fr](mailto:lepape@abes.fr)



## Diffusion électronique des thèses

Un nouveau circuit, en remplacement de celui établi en 1985, sera progressivement mis en place.

Extraits du *texte adressé aux présidentes et présidents d'université ; aux présidentes et présidents ou directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur*

- « - Les thèses sont désormais produites "nativement" sous forme numérique,
- les équipements et réseaux des établissements d'enseignement supérieur connaissent un grand développement,
- la plupart des universités se positionnent à présent en tant que producteurs et diffuseurs d'informations électroniques. [...]

(Le) rapport sur la diffusion électronique des thèses, [...] dont (ont été) validées les principales conclusions, est consultable sur le serveur du ministère à l'adresse suivante : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

Le nouveau dispositif envisagé préconise la diffusion des thèses sur Internet. [...]

L'intervention de plusieurs acteurs sera requise : - celle de l'établissement de soutenance, au travers : [...]

• **des services communs de documentation**, chargés notamment des opérations de signalement dans les catalogues collectif et local, avec mention de l'adresse électronique du document,

• **du service** ayant en charge, au moyen de logiciels qui lui seront fournis, la conversion et la mise en ligne **des thèses** ;

- celle de l'État ou d'un opérateur national [...].

(Décision) [...]

● d'élaborer **un nouvel arrêté** relatif au dépôt, au signalement, à l'archivage et à la diffusion des thèses, [...]

● de mettre en œuvre, en prenant en compte les compétences acquises par **les ateliers nationaux de reproduction des thèses (ANRT), l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)**, les fonctions collectives nécessaires à la cohérence de l'ensemble. »

**CIRCULAIRE** N° 2000-149 DU 21-9-2000 MEN DES



## U3M Ile-de-France

« Dans le plan U3M

- Université du troisième millénaire - [...] (est prévu un) nouveau campus [...] (avec) l'université Paris 7 (Jussieu), l'Inalco (Langues orientales), l'École pratique des hautes études, l'École d'architecture de Paris-Val de Seine, un nouvel institut des Amériques et **une bibliothèque consacrée aux langues et civilisations du monde.** »

*Libération* 25 sept. 2000

Concernant U3M, *Livres*

*Hebdo* (24 nov.) annonce « trois nouvelles BU à Paris », indique la composition du **Comité stratégique des bibliothèques d'Ile-de-France\*** et précise que « plus d'un milliard de francs seront dépensés d'ici à 2006 pour construire des bibliothèques universitaires » ; avant de conclure que « Sainte-Geneviève\*\*, dont les locaux sont prêts d'éclater, espère donc respirer un peu... »

\* Les travaux du **Comité stratégique** des bibliothèques d'Ile-de-France, présidés par D. RENOULT, feront l'objet d'un article à paraître dans le prochain n° d'*Arabesques*.

Daniel Renoult - Mission interacadémique

☒ Rectorat de Paris 47 rue des Écoles 75230 PARIS CEDEX 05.

\*\* « Trois millions de (documents - volumes, périodiques, estampes, « curiosités », manuscrits...) font de cette bibliothèque (**Sainte-Geneviève**) une des plus importantes de Paris avec la Bibliothèque nationale (BNF), la bibliothèque de **la Sorbonne** et la bibliothèque de **Médecine.** » *Le Patrimoine de l'Éducation nationale*, de D. Alexandre-Bidon (EHESS), M-M. Compère (INRP), Y. Gaulupeau (Musée national de l'Éducation) et alii, FLOHIC Éditions, 1999.



## L'AMUE & la CPU en 2001

Maison des universités

☒ 103 bd St-Michel 75005 PARIS ☎ 01 44 32 90 00 ☉ <http://www.cpu.fr>

Suzanne Maury-Silland, directrice de l'**AMUE** - Agence de modernisation des universités & établissements d'enseignement supérieur

**CPU** - Conférence des présidents d'université - élections du 21 décembre 2000

1<sup>er</sup> vice-président - Bernard Belloc *Université Toulouse I*

2<sup>e</sup> vice-président - Xavier Chapuisat *Université Paris XI*

3<sup>e</sup> vice-président - Georges Molinié *Université Paris IV*

*Agence bibliographique de l'enseignement supérieur*

ABES ☎ 04 67 54 84 10 ☒ 04 67 54 84 14 ☉ <http://www.abes.fr>

*Arabesques* ↔ Sylvette Salvit ☉ salvit@abes.fr ☎ 04 67 54 84 12

Comité de rédaction

F. Berthomier - G. Lambert - L. Roussel - S. Salvit - P. Vaisse

*Arabesques*

Directrice de la publication

Suzanne Santiago

ISSN 1269-0589

ABES

☒ 25 rue Guillaume-Dupuytren BP 4367  
34196 MONTPELLIER CEDEX 5